

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 25 mars 2004

N° 2004-12

| | | |
|---|--------------|--|
| Nombre de délégués en exercice : | 18 | L'an deux mil quatre, le 25 mars à dix sept heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président. |
| Présents : | 10 | |
| Date de la convocation : | 19 mars 2004 | |

Présents : MM. ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, DE MARSAC, MASSAT, MOUNIE, PLAGES, ROGER, SAUTEDE, STEIN.

Absents excusés : MM. COLLIN, DAGEN, DE SANTI, DESCAZEUX, LLIDO, MOIGNARD, NONORGUES, ROSET.

Assistaient à la séance : M. LARREY (Payeur Départemental),
Mlle NACEF (Semateg),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Mixte).

OBJET : Fonctionnement du quai provisoire d'Auvillar – Location d'une pelle mécanique.

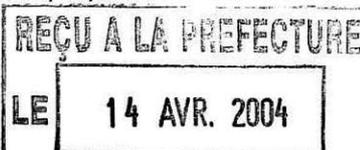
Lors de la mise en place de solutions provisoires pour le fonctionnement des quais de transfert, le choix a été fait, pour le site d'Auvillar, de maintenir l'organisation adoptée lors de la fermeture de l'incinérateur, à savoir la reprise des déchets à partir de l'ancienne fosse de l'usine par une pelle sur pneus équipée d'un grappin.

C'est dans ce cadre qu'a été conclu, après mise en concurrence, le marché en cours avec la société CEDIMAT.

Ce marché, d'une durée de 12 mois, prenant fin le 31 mai prochain, il convient de prévoir une nouvelle solution à partir de cette date jusqu'à la mise en service des aménagements définitifs.

Dans cette perspective, le prestataire actuel a été contacté et a formulé les propositions suivantes :

- 1^{ère} solution : rachat du matériel pour un prix de 68 500 € HT,



Siège social : – Boulevard Hubert Gouze – B.P. 783 – 82 013 MONTAUBAN cedex

☎ 05.63 21 79 80. - Fax : 05.63 91 40 21.

N° Siret : 258 201 367 00012 – APE : 900B

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

- 2^{ème} solution : location financière de la machine avec rachat en fin de période
 - 12 loyers mensuels de 2 247 € HT avec une valeur de rachat de 45 000 € HT,
 - 18 loyers mensuels de 2 247 € HT avec une valeur de rachat de 35 000 € HT,
 - 24 loyers mensuels de 2 247 € HT avec une valeur de rachat de 23 000 € HT.

Dans ce cas, l'entretien est à la charge du locataire.

- 3^{ème} solution : location pure et simple sur 12 mois (service compris) au prix de 2 800 € HT par mois pour 20 H d'utilisation par semaine (prix dans le cadre du marché en cours : 3 800 € HT).

Il convient donc de se prononcer étant rappelé que le choix initial de la location avait été essentiellement motivé par les raisons suivantes :

- période d'utilisation limitée dans le temps,
- absence d'utilité du matériel après la phase provisoire.

Ces deux critères peuvent être considérés aujourd'hui de manière sensiblement différente dans la mesure où :

- le matériel sera nécessaire encore pendant plusieurs mois,
- l'évolution des compétences du Syndicat vers la gestion de pôles multi-activités (quais de transfert, déchetteries associées, plateforme de déchets verts,...) rendra vraisemblablement nécessaire l'équipement en matériel polyvalent qui pourrait d'ores et déjà répondre aux besoins provisoires du site d'Auvillar.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- prend acte des informations communiquées par le Président et approuve sa proposition quant à la nécessité de prendre en compte les perspectives d'évolution des compétences du Syndicat vers la gestion d'autres activités sur les sites des quais de transfert,
- considère, dans ces conditions, qu'une solution d'acquisition d'un matériel polyvalent doit être examinée et confiée à MM. DE MARSAC et ASTRUC le soin de faire procéder aux essais sur site susceptibles de confirmer ce choix.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE

AU FAIT DE SA TRANSMISSION AU

REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE **14 AVR. 2004**

ET DE SA PUBLICATION LE **14 AVR. 2004**

Montauban, le **15 AVR. 2004**

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON

*Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON

